

Délibération n° 23	Conseil Municipal du 13 Mars 2017
Culture – Musée Quentovic	Domaine de compétence : 8.9 - Culture
Objet : Convention classe patrimoine rombly Musée quentovic 2017	
Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint à la Culture	
Synthèse de la délibération :	Mise en place pour l'année scolaire 2016-2017 d'une convention dans le cadre de la « Classe patrimoine » de l'Ecole primaire de Rombly

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Considérant que suite à la création d'une « Classe patrimoine » à l'Ecole Primaire de Rombly à Etaples, une convention est proposée pour que le Musée Quentovic apporte ses connaissances et ses compétences lors de la conception d'un projet pédagogique autour de l'histoire et du patrimoine de la Ville d'Etaples-sur-Mer.

Considérant que cette convention permettra de faire bénéficier à la Classe patrimoine de l'Ecole primaire de Rombly d'un support pédagogique de la part du Musée Quentovic.

Considérant qu'au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2016-2017, le Musée Quentovic proposera aux enfants de cette classe de CE2 une visite guidée de la ville, et des supports et outils pour comprendre l'histoire de leur ville. Ces activités sont proposées à titre gracieux, exceptionnel et dérogatoire aux tarifs délibérés en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce dossier relatif à la mise en place d'une convention, et d'accorder la gratuité des actions et participations de la ville à titre dérogatoire et exceptionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

La délibération est adoptée par **32 voix pour**.